

PROPOSITIONS SNAD CGT RÉORIENTATION DE L'ACTIVITÉ DE LA BSE DE MÉRIGNAC

La baisse du trafic aérien commercial dû au confinement lié à la pandémie du COVID 19 pose la question de la réorientation de l'activité de la BSE de Mérignac.

Est-il utile de rappeler, qu'en dépit de cette baisse d'activité, la brigade de Mérignac a assuré une part essentielle du contentieux douanier sur la période du confinement en Nouvelle Aquitaine, en particulier sur les vecteurs du fret express et postal ?

Le redéploiement de cette activité sur le vecteur routier dès le 1^{er} juin selon un rythme d'une vacation par jour tel que décrit dans la note DI du 13 mai 2020 engendre des risques en matière de santé et de sécurité pour les agents.

En effet, le redéploiement des agents de la BSE sur le vecteur routier impose des séances de TPCI et plus largement des formations professionnelles adaptées au nouveau contexte de travail en matière de contrôle documentaire et physique.

Les difficultés pour respecter ces exigences de formation dans l'environnement sanitaire actuel sous l'échéance très brève du 1^{er} juin conduisent le SNAD CGT à faire les propositions alternatives suivantes :

- prévoir des vacations quotidiennes d'au moins 3 agents à l'aéroport pour assurer le contrôle des vols en transit CDG et Amsterdam provenant de Thaïlande, Singapour, Brésil, Canada, Nouméa, Île Maurice ainsi que des vols Easy Jet, Ryan Air et Volotea qui reprennent à compter du 15 juin 2020,
- prévoir d'autres vacations quotidiennes à l'aéroport pour assurer le contrôle de l'aviation privée et en profiter pour augmenter la pression de contrôle sur ce vecteur potentiellement porteur en termes de MOD et de marchandises prohibées,
- étudier les flux de voyageurs pour alimenter le PNR,
- assurer la formation des agents non encore formés au PNR,
- de manière générale en profiter pour répondre aux besoins de formation exprimés par les agents ainsi que pour assurer la reprise d'activités des séances de tir et de TPCI en conformité avec la note DG du 29 mai dernier,
- prévoir des vacations quotidiennes pour poursuivre le contrôle du fret express et postal qui continue à croître,
- affecter des agents à des tâches administratives (gestion du contentieux et des marchandises saisies) pour soulager les adjointes conformément à la note DG du 28 mai dernier ayant pour objet l'adaptation temporaire des horaires de travail des agents des douanes,
- prévoir des vacations pour prêter main forte aux collègues OPCO pour le contrôle physique du fret commercial,
- prévoir des vacations pour assurer le recueil du renseignement et le contrôle des aérodromes secondaires de la Gironde,
- que le redéploiement des agents de la BSE sur le vecteur routier se fasse uniquement sur la base du volontariat avec maintien de la prime aéroportuaire pour les collègues concernés et avec l'assurance que ce redéploiement ne soit que temporaire et prenne fin lorsque la reprise des vols aura atteint 25 % du trafic d'avant le 17 mars 2020.